

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 27 octobre 2025

Date de la convocation : 16/10/2025

N°2025-10-01

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 octobre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 12

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, LOMBRAIL Sébastien, FORESTIÉ Edouard

Absent excusé : 6

MONTELS Nathalie donne pouvoir à MALY Véronique - RISPE Laurence donne pouvoir à ALBERT Mathieu - GIRARD Natacha donne pouvoir à MAYMAT Philippe - DEL RIO Sandy donne pouvoir à SERNY Philippe - BELDA Laure donne pouvoir à PAILLARES Bernard - BODOT Damien

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

Objet : Participation de la commune aux classes de découverte des élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 de l'école PRIMAIRE Paul BONNANS pour l'année 2026

Monsieur le Maire explique que Madame la Directrice de l'Ecole Primaire Paul BONNANS, lui a fait part du projet de classes de découverte, pour l'année 2026. Il explique que 24 enfants de la classe de Mme Sylvie LUTZ (CP-CE1) et 26 enfants de la classe de Mme Virginie BRITTEN (CE1-CE2) partiraient du 18 au 22 mai 2026, au centre de Labenne Océan.

Monsieur le Maire explique que pour que cette opération soit réalisable, il conviendrait que la commune apporte son soutien, à hauteur de 4 000 € (*soit 20 € x 50 enfants x 4 nuits*).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** d'attribuer une participation aux classes de découverte prévues pour les élèves de **CP-CE1 et CE1-CE2**, à raison de 20 € par enfant et par nuit soit la somme de 4 000 €.
- **Dit que** cette somme sera adaptée en fonction du nombre d'enfants présents à l'école au mois de mai 2026.
- **dit que** le montant correspondant sera inscrit au budget communal 2026, au compte 62878.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

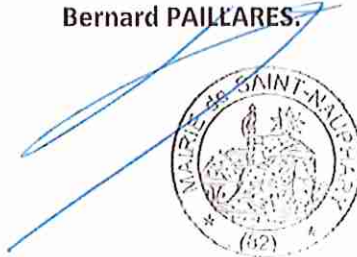
Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 28 octobre 2025.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28/10/2025
et publication ou notification
du 28/10/2025
Le Maire,

Bernard PAILLARES

